RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2000 B 00425
Numéro SIREN : 429 681 141
Nom ou dénomination : AUDIT VALIDATION ASSISTANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000163

EXTRAIT DES MINUTES

2023OP01617

[redacted]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

ORDONNANCE

Nous, Laurent GRANEL, Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SARL AUDIT VALIDATION ASSISTANCE, 35 avenue Jean François Champollion, 31100 TOULOUSE, RCS Toulouse 429 681 141, représentée par Maître Frédéric CAROL, 8 boulevard d'Arcole, 31000 TOULOUSE,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2022.

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/09/2023
le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 de la SARL AUDIT VALIDATION ASSISTANCE, 35 avenue Jean François Champollion, 31100 TOULOUSE, RCS Toulouse 429 681 141,

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés à la somme de 33.34 € TTC (22.87 € HT – 4.57 € TVA – 5.9 € débours), à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 06/07/2023

Le greffier,
Anne CHARRAS

Le Président du tribunal de commerce
Laurent GRANEL

[redacted]

Pour copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

REÇU LE
27 JUIN 2023
Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse

La soussignée :

Madame François PLAS-ROQUES,

Agissant en sa qualité de Gérante de la société :

AUDIT VALIDATION ASSISTANCE, Société A Responsabilité Limitée au capital de 15.000,00 euros, dont le siège social est au 35, Avenue Jean-François Champollion – 31100 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 429 681 141 RCS TOULOUSE

Et représentée aux fins de la présente requête par :

Maître Frédéric CAROL,
Avocat inscrit au Barreau de TOULOUSE,
Domicilié au 8, Boulevard d'Arcole - 2ème étage - 31000 TOULOUSE

A l'honneur de vous exposer que :

Ladite société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2022.

Elle devrait par conséquent, conformément aux articles L 223-26 et L 241-5 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux plus tard le 30 juin 2023, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cette date ne pourra pas être respectée. En effet, la Gérante a été particulièrement occupée ce premier semestre 2023 par ses activités d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes au profit des clients.

Cette situation a été amplifiée par les problématiques de recrutement de personnel et de marché de l'emploi tendu dans ce secteur d'activité.

Compte tenu de l'ensemble des délais à respecter, la charge de travail a été particulièrement lourde.

Le troisième trimestre 2023 devrait voir la situation revenir à la normale, ce qui permettra de finaliser les éléments nécessaires à l'approbation des comptes.

Et de vous demander, à titre purement exceptionnel, de bien vouloir autoriser la société AUDIT VALIDATION ASSISTANCE qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 (trois) mois, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Il est précisé que la société AUDIT VALIDATION ASSISTANCE n'a jamais sollicité une telle mesure auparavant.

Fait à TOULOUSE,
Le 27 juin 2023

Frédéric CAROL
Avocat

